

SYS Communication N°22 **NOUVEAU**

Saison 2021/22 – 1er août 2021

Les règles suivantes s'appliquent à **toutes les catégories** pour les compétitions ayant lieu en Suisse (international, interclub ou championnats suisses):

- ISU Rule 800, a-c
Une équipe se compose de **max. 20 patineurs** (16 patineurs sur glace et max. 4 remplaçants)
- ISU Rule 108, 2d
Dans une même équipe, un **maximum de 25% de patineurs ne possédant pas la nationalité suisse** est autorisé à concourir (pour une équipe de 16 patineurs = max. 4 non nationaux). Veuillez vous référer à la communication N°16 pour toute information concernant l'autorisation de concourir d'un athlète étranger.

Pour les compétitions Interclubs suisses, une demande d'exemption peut être déposée au préalable auprès de la Commission SYS.

Aucune exemption n'est possible pour les championnats suisses dans les catégories Senior ISU, Junior ISU et Novice Advanced. Les règles précitées en vigueur pour les compétitions ISU prévalent.

Commission Synchronized Skating
Christine Müller